



Charges des parties communes

Par **L Isloise**, le **04/04/2018** à **16:21**

Bonjour,
Mon garage appartient à mon bâtiment mais est situé à l'extérieur de celui-ci ; d'autres copropriétaires dans mon bâtiment ont un garage situé à l'intérieur de l'immeuble, et ils ne peuvent y accéder qu'en actionnant le portail automatique avec un bip.
Pour ce qui me concerne, je n'utilise pas ce portail et je ne possède d'ailleurs pas de bip pour l'actionner.
En revanche le syndic me fait participer aux frais de maintenance et de réparation de ce portail.
En a-t-il le droit ? ou bien dois-je être exemptée de tous les frais liés au portail ?
Vous remerciant pour votre réponse,
Bien cordialement.